



NOTE D'INFORMATION

<u>REFERENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2022 – 005	PLAN BLEU CAMPAGNE DE DÉPISTAGE DE LA COVID-19 RÉALISÉE AU SEIN DE L'UNITÉ DE VIE PROTÉGÉE « LES BLEUETS » AUPRÈS DES RÉSIDENTS	19.01.2022

À l'attention de l'ensemble des résidents,
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

Nos valeurs de bienveillance, d'écoute et d'éco-citoyenneté nous imposent à votre endroit une transparence totale et une collaboration avec tous.

Comme évoqué dans la note d'information n°2022-004, le **18 janvier 2022**, **trois résidents ainsi que trois agents ont été testés et confirmés positifs à la COVID-19.**

Face à ces circonstances et en tant que Directeur et représentant légal de la Résidence DEBROU, un plan d'actions a été mis en œuvre immédiatement, notamment en ce qui concerne l'organisation des visites au sein de l'unité de vie protégée « Les Bleuets » et l'organisation de la prise en soin des résidents par les personnels soumise au respect du port d'équipements de protection individuelle (port obligatoire d'une sur-blouse, masque, visière, gants...)

En outre, dès aujourd'hui, mercredi 19 janvier 2022, face à cette situation, en collaboration avec les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Centre-Val de Loire, j'ai décidé de déclencher une campagne de dépistage auprès de l'ensemble des résidents de l'unité de vie protégée « Les Bleuets » au A0, non encore testés, au moyen de tests antigéniques.

À l'issue de cette campagne, 24 résidents ont été dépistés par tests antigéniques et les résultats ont révélés que 8 résidents supplémentaires ont été déclarés positifs à la COVID-19 ; par mesure de précaution et de prévention, j'ai demandé l'isolement de ces résidents au sein de leur logement et à ce que leurs familles soient informées.

Le nombre de résidents touchés par la COVID-19 s'élève donc à 11 au sein de l'unité de vie protégée « Les Bleuets ».

Je vous informe qu'à ce jour et à cette heure, ces résidents ne présentent que des formes asymptomatiques ou que de légers symptômes et font l'objet d'une surveillance médicale et paramédicale étroite.

De façon parallèle, j'ai appris que 2 agents supplémentaires ont été testés positifs à la COVID-19 aujourd'hui (5 agents au total à ce jour) ; ils sont isolés à leur domicile.

Pour rappel, au sein de l'unité de vie protégée « Les Bleuets », je vous précise que 100% des résidents volontaires à la vaccination contre la COVID-19 ont un pass sanitaire valide ; 100% des résidents éligibles à la 3^{ème} dose du vaccin contre la COVID-19 ont déjà reçu le rappel du vaccin, une habitante refuse catégoriquement toute vaccination contre la COVID-19.

100% des agents de la Résidence DEBROU présentent un schéma vaccinal complet.

Pour maintenir au maximum les liens familiaux et sociaux tout en assurant à chaque résident, à chaque famille, à chaque membre du personnel et à tout acteur de l'établissement la sécurité qui lui est due, je vous informe des mesures actualisées à la date de ce jour :

- 1- Les sorties des habitants de l'unité de vie protégée « Les Bleuets » sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.
- 2- **Pour les résidents testés positifs à la COVID-19 :**
 - Pendant 14 jours au minimum et jusqu'à nouvel ordre, les visites des familles et proches seront possibles uniquement sur rendez-vous pris auprès de l'Accueil ou par message auprès de l'adresse email rdv@mrdebrou.com de 14h00 à 14h30 du lundi au vendredi (hors week-end et jour férié) pour une durée maximale de 30 minutes. Les visites seront limitées à deux personnes.

Pour les résidents testés négatifs à la COVID-19 :

- Les visites restent encadrées de 15h00 à 17h00, pendant 14 jours au minimum et jusqu'à nouvel ordre. Ces visites se dérouleront uniquement au sein de la salle de restauration « à distance », c'est-à-dire que l'espace de visite sera séparé d'une table entre les résidents et les visiteurs.
Sauf cas particulier exigé par l'état de santé d'un résident, aucune visite ne sera autorisée au sein des logements ;
- 3- Toutes les consultations médicales et paramédicales extérieures non-urgentes sont suspendues pendant 14 jours au minimum et jusqu'à nouvel ordre ;
 - 4- Toutes les admissions au sein de l'unité de vie protégée « Les Bleuets » sont suspendues pendant 14 jours au minimum et jusqu'à nouvel ordre ;
 - 5- Les personnes ayant rendu visite aux résidents de l'unité de vie protégée « Les Bleuets » au cours des derniers jours et les intervenants extérieurs qui sont venus dans cette unité de vie sont invités à se faire tester ;
 - 6- Une surveillance médicale, infirmière et psychologique des résidents (7 jours/7 et 24H/24) a été renforcée dès le mardi 18 janvier 2022.
 - 7- La Résidence DEBROU applique toutes les mesures de protection nécessaires à la prise en soins et à la sécurité de l'ensemble des résidents, des familles et du personnel.
 - 8- Les agents travaillant au sein de l'unité de vie protégée « Les Bleuets » devront strictement respecter les mesures suivantes : organisation de la prise en soin adaptée, port obligatoire d'une sur-blouse, masque, visière, gants...
Des équipements de protection individuelle, à l'attention des personnels, ont d'ailleurs été mis à leur disposition à l'entrée de l'unité de vie protégée « Les Bleuets ».

À ce jour, le mercredi 19 janvier 2022, et à cette heure 18h30, je vous informe qu'aucun autre résident n'a été dépisté positif à la COVID-19 ni ne présente de signes évocateurs d'une infection à la COVID-19 ;

Pour les autres unités de vie de la Résidence DEBROU, les règles définies par la note d'information 2022-003 du 14 janvier 2022 restent entièrement applicables.

Pour rappel, chaque membre de la famille est tenu de venir avec son propre masque chirurgical. La Résidence DEBROU fournit un masque aux résidents qui n'en disposeraient pas ; la famille est alors chargée de prendre un masque fourni à l'entrée de l'établissement pour masquer le résident durant le temps de la visite. Puis, en fin de visite, la famille est tenue de récupérer le masque de son proche et de le déposer dans le bac jaune situé à proximité du registre des entrées à l'accueil de l'établissement.

Le masque doit être porté en tout lieu et à tout moment.

Je rappelle que le masque chirurgical doit couvrir le nez et la bouche.

Les mesures déjà en place actuellement doivent être strictement respectées, et notamment l'inscription de chaque personne sur le registre des entrées, la désinfection des mains à la solution hydroalcoolique à l'entrée de l'établissement, et la présentation d'un pass sanitaire valide à l'accueil ou à tout membre du personnel susceptible de le demander.

La sécurité de tous dépend de la vigilance de chacun.

Vous remerciant vivement de votre confiance,

Le Directeur

A. ESSALHI



Copie :

- Monsieur AUGIS Frédéric, Maire de la Ville de Joué-Lès-Tours
- Madame AUGIS Sylviane, Présidente du Conseil d'Administration de l'EHPAD DEBROU
- Madame SALLY-SCANZI Myriam, Directrice Départementale ARS Centre-Val de Loire

